

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis aux personnes désirant se rendre au Maroc.

Insertions au Journal de Monaco.

Lycée de Monaco et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.

**VARIÉTÉS :**

En lisant la correspondance du Duc de Valentinois, par L.-H. Labande (Suite et fin).

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Le Consulat Général de France informe qu'en raison des opérations militaires, toute personne, française ou étrangère, doit, pour entrer au Maroc, être porteur de son passeport national muni d'un visa spécial.

Ce visa est délivré par la Chancellerie du Consulat Général de France, après justification par l'intéressé des motifs de son voyage.

La Direction du *Journal de Monaco* informe que les insertions dont le texte dépasse une page du journal doivent être remises à l'Imprimerie huit jours à l'avance; celles qui dépassent une colonne, au plus tard dans la journée du samedi. Les insertions de moindre longueur pourront être reçues jusqu'au lundi soir. Passé ces délais, aucune insertion ne sera acceptée.

**LYCÉE DE MONACO**

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

L'enseignement secondaire moderne (sans latin) étant rétabli en France, une sixième, une cinquième et une quatrième sans latin fonctionneront, conformément au nouveau plan d'études, à la rentrée d'octobre.

Au-dessous de la classe de 6<sup>me</sup>, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9<sup>me</sup>, de 8<sup>me</sup> et une classe de 7<sup>me</sup>. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6<sup>me</sup> (avec latin) ou 6<sup>e</sup> (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6<sup>me</sup> après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée,

agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

\* \*

**ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.**

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire, comprenant deux classes, prépare à la 1<sup>re</sup> année d'Enseignement secondaire.

Sont reçues dans la première de ces classes élémentaires, les fillettes âgées d'au moins 7 ans qui savent déjà lire, écrire et compter; dans la deuxième, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1<sup>er</sup> octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie de Première Communion a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que la Direction tient à leur disposition, tous les renseignements dont elles ont besoin.

\* \*

**RENTÉE DES CLASSES**

La rentrée des classes est fixée au vendredi 2 octobre : pour les garçons, à 8 heures du matin; pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4 du matin.

**VARIÉTÉS****En lisant la correspondance du Duc de Valentinois.****L'expédition de 1719 contre l'Espagne.**

(Suite et fin.)

La lettre qu'il écrivit dès le 23 juin au Prince Antoine, lui valut la réponse suivante, à la date du 11 juillet.

« Soyez le bien arrivé, mon cher gendre, à la tête de votre phalange et maintenez-vous en liesse et santé... Je conviens que le pays que vous habitez n'est guère propre à entretenir la graisse que vos chevaux ont apportée des délicieux quartiers du Languedoc, mais il faut bien que par quelque endroit vous vous ressentiez de la guerre, puisque selon toute apparence elle se passera pour vous autres sans coup férir. Au reste, je vous trouve assez mal informé des mouvements de l'armée, pour un homme qui a nez sur l'enfant.

L'investiture de Saint-Sébastien, ne vous en déplaise, n'était pas formée le 23, et M. le maréchal de Berwick me mande du 27 que tout au plus il décamperait de la Reinterie (Renteria) le lendemain pour aller à Ernani et de là prendre sa position devant ladite place. Vous voilà redressé sur le chapitre des nouvelles, mais sur celui de l'amitié je n'ai rien à vous dire, car vous le traitez, mon cher gendre, d'une manière qui me persuade de plus en plus que je vous dois toute ma tendresse. »

Déjà, n'est-il pas vrai, il était plus facile aux personnes éloignées du théâtre des opérations et renseignées par les gazettes remplaçant les communiqués d'aujourd'hui, de connaître les mouvements des armées qu'aux officiers servant dans tel ou tel quartier. En attendant son emploi, le Duc de Valentinois prenait contact avec les autres officiers, surtout avec ceux qui étaient liés à sa famille par des liens de parenté. Il s'adressait ainsi, le 26 juin, au maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, à Paris :

« J'ai l'honneur de vous écrire, Monsieur, pour vous assurer de mon respectueux attachement et pour vous dire que j'ai joint depuis deux jours M. le marquis d'Alincourt (1). Nous sommes du même camp. Il m'a fait l'honneur de venir dîner aujourd'hui chez moi. Nous avons pris la liberté de boire à votre santé. Notre brigade qui est Villeroy et mon régiment l'ont solennisée comme il faut et ne désirent que de la renouveler longtemps... »

Les Espagnols ne réagissant que faiblement et l'armée réunie par Philippe V restant dans les environs de Pampelune, Berwick avait à peu près toute liberté d'action. La grande affaire était à ce moment-là de s'emparer des places fortes. Arrivé devant Saint-Sébastien, le 1<sup>er</sup> juillet, le maréchal fut retardé dans ses opérations par des pluies continuelles : les chemins impraticables l'empêchaient de recevoir son artillerie, ce dont il se plaignait auprès du Prince Antoine. Ce n'est que le 16 juillet au soir qu'il commença les travaux pour l'établissement de ses batteries; les premières tranchées s'ouvrirent dans la nuit du 19 au 20, sous la direction de M. de Silly, lieutenant général, et de M. de la Fare, brigadier des armées du Roi.

(1) Nicolas de Neufville, fils du maréchal de Villeroy, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, capitaine des gardes du corps. Sa tante, Catherine de Neufville, avait épousé, en 1660, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et grand-écuyer de France; elle était la mère de la Princesse Marie de Lorraine.

Le Duc de Valentinois avait quitté avec ses escadrons le camp de Sault-de-Navailles; il était passé par Bayonne, le 7 juillet, d'où il avait envoyé de ses nouvelles à la Duchesse; le lendemain, il était non loin de là, au camp d'Ustaritz. Vraisemblablement, son régiment attendait les événements, prêt à être lancé contre l'armée espagnole si celle-ci approchait pour dégager les places assiégées. Mais sa cavalerie souffrait beaucoup et presque tous les chevaux tombèrent malades. On renvoya le Royal Étranger là d'où il venait: il était retourné au nord de Sault-de-Navailles, au camp d'Amou, dès le 15 juillet. Il y resta pendant environ une semaine.

Le Prince Antoine regrettait que son gendre ne fût pas davantage en action. « J'ignore, écrivait-il à M. de Ménard, le 4 août, en réponse à une lettre du 21 juillet, ce qui a pu empêcher M. de Valentinois d'accompagner M. de Coigny, [colonel général des dragons et lieutenant général,] à l'armée. Mais je ne doute pas qu'il ne s'y montre bientôt, s'il ne l'a fait actuellement. On ne va point à Rome sans voir le Pape; ainsi il n'aura garde de manquer de visiter les travaux, malgré l'incivilité du canon des assiégés, qui rend souvent ces sortes de curiosités malheureuses. Au reste, il y a quelque chose de bien obligeant pour lui dans la joie que vous me témoignez, Monsieur, qu'il ne fût pas venu au camp le jour que M. de Coigny monta la tranchée et qu'un coup de canon enleva à la fois tant d'honnêtes gens qui étaient avec ce digne officier général. »

Au Duc lui-même, il adressait cette lettre datée du 8 août: « J'ay reçu, mon cher gendre, votre lettre du 21 du mois passé. Vous nous taillez l'herbe un peu courte sur les opérations de la campagne. Le jeu ne vaudrait pas la chandelle, si l'on se contentait de la prise de deux places. Aussi nous mande-t-on qu'il y avait déjà des troupes en marche pour aller assiéger Roses ou Puycerda [en Catalogne]. Je plains fort la cavalerie, dont vous me faites un si triste détail. L'infanterie n'est guère moins détruite par la désertion et les maladies. Tout cela cependant serait assez supportable, si nous avions la paix cet hiver. »

Le régiment de M. de Valentinois ne changeait de logement que pour s'assurer un meilleur ravitaillement: le 28 juillet, il était campé au nord-ouest d'Amou, à Castelsarrazin, où il stationna environ un mois. Pendant ce temps, la ville de Saint-Sébastien capitulait (1<sup>er</sup> août), et la garnison se retirait dans le château où elle soutenait un nouveau siège; le 17 du même mois, elle fut contrainte de déposer les armes. « On veut nous persuader qu'après cette expédition, écrivait le Prince Antoine à la date du 15 août, M. le maréchal de Berwick marchera à Pampelune, mais le mauvais état de la cavalerie me rend un peu incrédule là-dessus. »

\*  
\*  
\*

Il avait raison, Berwick ne crut pas pouvoir affronter la cavalerie espagnole campée à deux lieues de Pampelune, ni l'infanterie enfermée dans cette ville. Il changea son objectif et résolut de transférer son armée en Catalogne, où dès le 26 août, il annonçait que l'ennemi avait fait passer 3.000 chevaux et 2.000 fantassins. Lui-

même arriva à Montlouis-sur-Tet, le 11 septembre. Son objectif était la place d'Urgel, devant laquelle le marquis de Bonas était déjà campé avec sept bataillons.

Le régiment Royal Étranger quitta donc Castelsarrazin pour se rapprocher du nouveau théâtre des opérations. Le Duc de Valentinois était à Toulouse, le 5 septembre; au camp de Muret, le 9; au camp de Donneville, le 12; sous les murs de Béziers, le 24. De là, il vint passer quelques jours à Montpellier, où il fut l'hôte du duc de Roquelaure, commandant en chef de la province de Languedoc et oncle du Prince Antoine. C'étaient d'ailleurs les instructions du duc de Roquelaure qu'il avait eu à suivre depuis son arrivée au camp de Donneville: c'est à lui qu'il avait rendu compte des mouvements de ses quatre escadrons et des logements qu'il leur avait assurés. Il lui avait écrit, dès son arrivée à Béziers, la lettre suivante:

« Les quatre escadrons, Monsieur, des camps de Castenet, Donneville et Montgiscard viennent d'arriver ici. J'ai l'honneur de vous rendre compte que je pris hier sur moi de faire camper les quatre que je commande à Possolle, qui n'est qu'à une demi-lieue de Lopia. Ce qui m'y a engagé est qu'il y a un quart de lieue de ce dernier endroit pour aller faire boire, ce qui aurait infiniment fatigué nos chevaux après la journée qu'ils avaient faite, et que j'ai cru d'ailleurs procurer du soulagement aux deux brigades qui y sont allées. Nos cavaliers furent prendre leurs fourrages à Lopia. Ils ont reçu dans la plus exacte discipline et il ne vous en reviendra certainement aucune plainte. Comme cela n'intéresse en rien le service du Roi, j'espère, Monsieur, que vous ne désapprouverez pas la liberté que j'ai prise en cette occasion. Ma brigade s'est rejointe ce matin aux deux, et nous avons fini notre route ensemble comme nous l'avions commencée.

« Je vous supplie de me permettre de vous aller rendre mes devoirs dans quelques jours. J'ai bien impatience d'avoir l'honneur de vous assurer, mon cher oncle, des sentiments d'attachement avec lesquels je suis, etc. »

Au camp de Béziers furent réunis quatorze escadrons, qui ne tardèrent pas à marcher dans la direction du Roussillon. Le 17 octobre, le Duc de Valentinois se trouvait à Perpignan. Là il rencontra le maréchal de Berwick, qui avait laissé le comte de Coigny devant Urgel (la garnison de cette place se rendit le 11 octobre). Toutes les troupes étaient en route pour s'assembler au Boulou, près de Céret. Le Grison, puisqu'il faut rappeler son nom, y dirigea son régiment. Malgré de fortes pluies, il y était le 21.

Berwick donna l'ordre à l'armée de s'ébranler le 23, pour franchir les Pyrénées et descendre dans la plaine du Lampourdan. Le 24, le maréchal et le Duc de Valentinois étaient au camp de Castillon, à l'est de la route de Gironne; la citadelle de Roses, qui domine la côte Méditerranéenne, était déjà bloquée par terre. Les vents empêchaient cependant les vaisseaux français de fermer la voie de mer. Pour connaître exactement ce qui se passa, nous n'avons qu'à reproduire, sous forme d'éphémérides, les lettres du maréchal de Berwick au Prince Antoine.

28 octobre. « Je marchai hier au Cens de

Carbonnaire avec 22 bataillons, pour être plus à portée du siège de Roses. J'ai laissé toute la cavalerie et 15 bataillons derrière la Mougue.

« Tout s'embarque à force à Collioure et si le beau temps continue, j'espère que dans peu de jours le tout arrivera dans la baie de Roses. »

31 octobre. « Nos vaisseaux de guerre français sont arrivés dans le golfe de Roses, mais le vent a été si violent qu'aucun de nos bâtiments de charge n'a pu arriver. Nous attendons le calme avec impatience, afin de pouvoir débarquer l'artillerie et ce qui est nécessaire pour le service du siège. L'armée des ennemis est campée du côté de Sansaloni. »

4 novembre. « Partie de nos bâtiments de charge sont arrivés à la plage; le reste n'attend qu'un temps calme pour s'y rendre pareillement. On commence aujourd'hui de débarquer les munitions de guerre. Le prince Pio est à Gironne, ses troupes sont campées partie sous cette place et partie dans la plaine de Bourdeille. »

Le même jour, le Duc de Valentinois écrivit à une dame dont, le nom a été omis sur le registre de transcription de ses lettres: « Je ne prévois pas d'être encore de sitôt de retour à Paris, car notre siège n'est pas commencé et l'on ne croit même pas que la tranchée puisse s'ouvrir de cinq à six jours d'ici. Ce sera une affaire qui durera tout le mois. Ensuite, les colonels auront ordre de mener leurs régiments dans leur quartier d'hiver. Ainsi je ne pourrai être à Paris qu'à la fin de décembre. J'en suis très fâché, Madame, car j'aurais fort désiré vous faire ma cour avant ce temps-là... Je me porte ici beaucoup mieux qu'à Paris; je vis tranquille. C'est à mon sens le plus grand bonheur de la vie et qui contribue le plus à la santé... »

Mais reprenons la suite des nouvelles adressées au Prince de Monaco par le maréchal duc de Berwick et assistons à la ruine de son dessein.

7 novembre. « Nous avons depuis trois jours un temps épouvantable de vent et de pluie, de manière qu'il n'est pas possible que rien nous arrive par mer, ni même que ce qui est arrivé puisse débarquer. L'armée des ennemis est campée auprès de Gironne. »

11 novembre. « Toutes les tartanes, hors une de celles qui étaient à la rade, ont échoué, partie totalement brisée et le reste hors d'état d'être mis à la mer. Nous sommes après à examiner s'il est possible de retirer du naufrage de quoi faire le siège de Roses. C'est ce dont nous serons éclaircis dans un jour ou deux. Les ennemis sont toujours campés auprès de Gironne. »

14 novembre. « Le temps s'est remis au beau et on a fort travaillé ces jours-ci à retirer ce que l'on a pu des effets péris sur la côte. Je dois aujourd'hui en avoir l'état, mais je crains fort qu'il ne nous reste pas suffisamment de quoi faire un siège. J'ai déjà renvoyé 34 escadrons, faute de subsistance. Je serai obligé d'en faire de même de ce qui me reste par la même raison. »

18 novembre. « Après avoir examiné ce que l'on a pu sauver du naufrage, il s'est trouvé que nous manquions de tant de choses nécessaires pour un siège, qu'il a fallu se déterminer à ne point entreprendre celui de Roses, d'autant que

les vents continuent contraires aussi bien que le temps. Ainsi nous retournons en Roussillon, où l'armée se séparera dans peu de jours. »

Perpignan, 22 novembre « L'armée est rentrée en Roussillon. J'ai déjà commencé à renvoyer la cavalerie en Languedoc. L'infanterie est cantonnée, en attendant qu'elle marche dans les quartiers d'hiver. Je partirai aussi d'ici, dès que le tout sera expédié. »

Le duc de Valentinois avait été congédié avec son régiment, dès le désastre de la flottille chargée des munitions. Le 14 novembre, il était déjà repassé en Roussillon, d'où il écrivait au comte de Tarneau, inspecteur général de la cavalerie :

« Je ne puis ni ne dois rien changer, Monsieur, à la revue que vous avez faite. J'ai recommandé à MM. les capitaines du régiment que leur premier soin fût, en arrivant dans leurs quartiers, de se défaire des chevaux que vous avez réformés, qui sont au nombre de 22. Je compte aller établir le régiment et je prendrai des mesures justes avec les officiers pour les réparations des compagnies. Il y a aussi quelques hommes à changer, et surtout beaucoup de menues réparations auxquelles je ferai travailler avec soin. J'espère que le quartier d'hiver pourra réparer le régiment; du moins, je ne négligerai rien de ce qu'il faudra pour cela. Je ferai faire des hommes en Normandie pour l'augmentation et ceux qui peuvent manquer d'ailleurs, et je ferai en sorte que lorsque vous nous passerez en revue, l'année prochaine, vous puissiez être content du régiment Royal Étranger. »

Par Pezenas et Montpellier le chemin s'effectua. Le régiment fut cantonné à Clermont-Ferrand. Quant au Duc, il était à Tourneville, près Évreux, le 30 novembre. Douze jours plus tard, il était rentré à Paris.

\*  
\*\*

Les hostilités ne devaient plus reprendre. Il avait suffi que Berwick s'avancât en Catalogne pour que Philippe V se décidât à se montrer plus accommodant. Il donna l'ordre à Alberoni, à ce brouillon qui avait mis le désordre partout, de quitter l'Espagne au mois de novembre 1719. Quelques semaines plus tard, il adhéra à la Quadruple Alliance, contractée entre l'Empereur, les rois de France et d'Angleterre, les États Généraux des Pays-Bas.

Les négociations se prolongèrent toute l'année suivante : le 27 mai 1721, Français et Espagnols, qui avaient marché si à contre-cœur les uns contre les autres, signaient un traité d'alliance défensive, avec garantie réciproque de leurs possessions. Philippe V recouvrait les places conquises par Berwick. Des temps malheureux qui avaient opposé deux peuples faits pour s'entendre, il ne restait plus qu'un mauvais souvenir.

Et le Duc de Valentinois ? Avec une joie non dissimulée, il avait repris auprès de la Princesse Louise-Hyppolyte l'existence d'avant la guerre. Le 10 septembre 1720, en son hôtel de la rue de l'Université, vint au monde celui qui devait être le Prince Honoré III. C'était, semble-t-il, le bonheur assuré pour longtemps. Mais hélas ! est-il un bonheur parfait en ce monde ?

L.-H. LABANDE.

### Société Nouvelle Monégasque du Grand Hôtel et Continental à Monte-Carlo

#### Assemblée Générale ordinaire

Les Actionnaires de la Société Nouvelle Monégasque du Grand Hôtel et Continental à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le mardi 6 octobre prochain (1925), à 9 heures du matin, au Grand Hôtel, rue de la Scala, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires des comptes ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes ;
- 4° Répartition des bénéfices et fixation du dividende ;
- 5° Remplacement et nomination d'Administrateur ; quitus, s'il y a lieu ;
- 6° Questions diverses.

Monaco, le 17 septembre 1925.

*Le Conseil d'Administration.*

### Société Nouvelle Monégasque du Grand Hôtel et Continental à Monte-Carlo

#### Assemblée Générale extraordinaire

Les Actionnaires de la Société Nouvelle Monégasque du Grand Hôtel et Continental à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, pour le mardi 6 octobre prochain (1925), à dix heures du matin, au Grand Hôtel, rue de la Scala, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Dissolution anticipée de la Société ;
- 2° Organisation de la liquidation, nomination du ou des liquidateurs et pouvoirs à leur attribuer.

Monaco, le 17 septembre 1925.

*Le Conseil d'Administration.*

#### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Par acte sous signatures privées, en date à Monaco du 10 septembre 1925, enregistré, M. Jacques GIRALDI ou GIRARDI, cordonnier, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora, a vendu à M. François-Pierre BARATTERO, cordonnier, demeurant à Beausoleil, rue Bellevue prolongée, n° 22, le fonds de commerce de cordonnerie exploité à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora.

Avis est donné aux créanciers de M. GIRALDI, s'il en existe, de faire opposition dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion, au siège du fonds vendu, domicile élu par les parties.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le premier septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré ;

M. Gabriel HUBERT et M<sup>me</sup> Marcelline-Flora MÉRAT, son épouse, tous deux boulangers, demeurant, 5, rue Rieux, à Billancourt (Seine), ont acquis :

De M. Alfred VIVIEN et M<sup>me</sup> Marie ANTONY, son épouse, tous deux boulangers, demeurant, 11, rue Florestine, quartier de la Condamine, à Monaco ;

Le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et confiserie qu'ils exploitaient et faisaient valoir n° 11, rue Florestine, quartier de la Condamine, à Monaco, dans un immeuble, ancienne maison Barbier, appartenant aujourd'hui à M. Armand-Léon Clément, avec succursale, 14, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, dans

une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve Pierre Lorenzi, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage ; le nom commercial ou enseigne *Panification Modèle Maison Barbier* ; les objets mobiliers, matériel et ustensiles servant à son exploitation et le droit, pour le temps en restant à courir, aux baux des locaux où les dits fonds de commerce et succursale sont exploités.

Les créanciers de M. et M<sup>me</sup> VIVIEN, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 17 septembre 1925.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

AGENCE SOCCAL  
Winter-Palace, Monte-Carlo (Téléphone : 0-63)

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 4 septembre 1925, enregistré à Monaco, M<sup>me</sup> veuve BUISSON, née Augustine CHAIX, a vendu à M. Louis GATTI, commerçant, son fonds de commerce de café, restaurant, buvette qu'elle exploitait à Monaco, au n° 8 de la rue des Açores.

Faire opposition, dans les délais légaux, entre les mains de l'Agence Soccal, Winter-Palace, avenue de la Madone, Monte-Carlo, sous peine de forclusion.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le trente et un août mil neuf cent vingt-cinq ; M. Louis-Auguste AUREL et M<sup>me</sup> Camille MOULIN, son épouse, hôteliers, demeurant à Monaco, section de la Condamine, rue Suffren-Reymond, n° 6,

Ont cédé :

A M<sup>me</sup> Lucie HUBNER, épouse de M. Adolphe BACHRACH, tous deux hôteliers, demeurant à Monte-Carlo, villa Palma, boulevard du Midi,

Le fonds de commerce d'hôtel meublé, restaurant et bar qu'ils exploitaient et faisaient valoir à Monaco, section de la Condamine, rue Suffren-Reymond, n° 6, connu sous le nom d'*Hôtel de Bordeaux*.

Avis est donné aux créanciers de M. et M<sup>me</sup> AUREL-MOULIN, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 17 septembre 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente et un août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M<sup>me</sup> Marie-Catherine POGGI, commerçante, épouse séparée de fait de M. Rodolphe BERNASCONI, de nationalité italienne, a acquis de M. François SANGIORGIO, fils de Jules, propriétaire et négociant en vins, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de vins en gros et en détail, buvette et restaurant qu'il exploitait à Monaco-Ville, rue Basse, n° 20, avec entrepôt même rue, n° 29.

Les créanciers de M. SANGIORGIO, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement

qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 17 septembre 1925.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

### Les Annales

Les *Annales* sont en deuil. Elles consacrent une grande partie de leur dernier numéro à la mort d'Adolphe Brisson qui fut le fondateur de la Revue. Tout le monde voudra lire ces pages émouvantes qui saluent la mémoire d'un parfait serviteur des lettres françaises.

Ce numéro, en vente partout : 90 centimes.

### LE PANORAMA

(8<sup>e</sup> Année)

Le "**PANORAMA**", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

### MINERVA

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro

0 fr. 50

2, rue de Clichy, 2 - PARIS

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

(Fondateur du Journal « Eve »)

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

#### Exposition de la Houille blanche et du Tourisme à Grenoble

(Mai-Octobre 1925)

Il est rappelé que les porteurs des bons de l'Exposition effectuant, pendant la période du 24 mai au 11 octobre 1925, un voyage aller et retour d'une gare quelconque du réseau P.-L.-M. à Grenoble et comportant un parcours simple d'au moins 200 km., bénéficieront des réductions suivantes sur les prix du tarif général :

30 % si le parcours simple est compris entre 200 et 500 km.

33 % si le parcours simple est supérieur à 500 km.

Ces réductions ne pourront, en aucun cas, se cumuler avec celles qui seront consenties à un autre titre (familles nombreuses, etc.).

Les billets, qui ne seront délivrés que sur présentation du bon de l'Exposition, comporteront une validité de 10 jours dans le premier cas et de 15 jours dans le deuxième cas. La durée de validité ne pourra pas être prolongée.

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

#### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I<sup>er</sup>  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

#### Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

#### APPLICATIONS GÉNÉRALES

## G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

## CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I<sup>er</sup>, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

#### Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

#### Prêts Hypothécaires.

#### Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## MONTE CARLO

## SAISON DE BAINS DE MER

### PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée de 9 heures à 19 h. 30



LEÇONS DE NATATION

DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1<sup>er</sup> ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures

de la place du Casino

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

## Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL

Distribution d'Eau chaude.

### BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.